

Présents : 8

M. Jacques ADRIANSEN – M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – M. Christophe GESLOT
Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvette PALYS (suppléante de Mme Julie GENET) – Mme Sylvie ZILIO

Absente excusée : Mme Julie GENET (suppléée par Mme Sylvette PALYS)

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Éric BADET

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2024

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 21 mars 2024 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- | | |
|--|--|
| - BTG : remplacement VMC école Nelson Mandela
<i>partielle par l'assurance.</i> | → 2 535,98 € T.T.C. <i>Prise en charge</i> |
| - Javel Barbizier : panneaux sol glissant, gel WC... | → 108,72 € T.T.C. |
| - BHE : produits autolaveuse | → 95,06 € T.T.C. |
| - Fevrier extincteurs : maintenance annuelle | → 454,30 € T.T.C. (école Routelle)
→ 629,69 € T.T.C. (école Roset-Fluans) |

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

3/ CONTRAT COPIEURS

Madame la Présidente informe les élus que le contrat actuel de location et maintenance des copieurs des écoles avec la société KOESIO arrivera à son terme en septembre 2025.

Dans le cadre d'un surcoût récurrent lié à des dépassements de copies, principalement copies couleurs, de nouvelles propositions de contrat ont été demandées.

Coût H.T	KOESIO	Avenir Bureautique
Coût abonnement par trimestre	1 250,00 €	880,00 €
Comprenant nombre copies NB	19000	12000
Comprenant nombre copies couleurs	4500	6000
Frais d'installation	0,00 €	290,00 €

En cas d'accord, la société Avenir Bureautique prend en charge le coût restant du contrat actuel soit un rachat de 4 593,33 €.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de la société Avenir Bureautique et autorise Madame la Présidente à signer la convention correspondance.

4/ TARIFS DES FRANCS 2024 - 2025

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Syndical qu'il avait été convenu de débattre des tarifs des prestations périscolaires chaque année au moment du vote du budget du syndical scolaire.

Deux questions sont soumises aux élus :

1/ Les quotients familiaux

Il est proposé aux élus de modifier la grille actuelle qui ne reflète pas véritablement la composition des familles utilisatrices du périscolaire.

Jusqu'à maintenant les familles avec un quotient familial supérieur à 1400 € étaient toutes soumises à la même tarification. Afin d'améliorer la tarification pour la rendre plus adaptée aux revenus des familles, la modification suivante est envisagée :

Avant	Après
Quotient familial	Quotient familial
de 0 à 800 €	de 0 à 800 €
de 801 à 1000 €	de 801 à 1000 €
de 1001 à 1200 €	de 1001 à 1200 €
de 1201 à 1400 €	de 1201 à 1400 €
au-delà de 1401 €	de 1401 à 1700 €
	de 1701 à 2000 €
	au-delà de 2000 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer deux tranches supplémentaires comme proposé ci-dessus.

2/ La tarification de la rentrée 2024

Afin de prendre en compte l'inflation actuelle et pouvoir faire face aux augmentations du coût des Francas, le Bureau propose aux élus de prévoir une augmentation de ces tarifs à la rentrée de septembre 2024 à hauteur de...

Deux simulations ont été envoyées aux élus en marge de la réunion.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'augmentation les tarifs de la façon suivante :

- QF 0 à 800 € : + 3%
- QF 801 à 1000 € : + 3%
- QF 1001 à 1200 € : + 3%
- QF 1201 à 1400 € : + 3%
- QF 1401 à 1700 € : + 4%
- QF 1701 à 2000 € : + 6% par rapport à l'ancienne tranche « au-delà de 1401 € »
- QF au-delà de 2000 € : +8% par rapport à l'ancienne tranche « au-delà de 1401 € »

5/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Point personnel** : Madame Céline PERRON, ATSEM, est en arrêt jusqu'au 21 juin.
- **Formation Gabrielle CÔTE** : la formation se termine, les examens auront lieu en juin.
- **Vidéoprojecteur** : l'ampoule concernant celui de la classe CP a été commandée.
- **Demande matériel** : besoin de 8 chaises coques petite taille pour l'école Simone Veil et de 2 grandes tables pour l'école Nelson Mandela. Le matériel sera apporté à la mi-juin.
- **Intervention tri déchets** : s'est déroulé à l'école Nelson Mandela avec l'intervention du Sybert.

Fin de séance : 20h08.

La Présidente, Anne OLSZAK



